



Proprietaire et refus de depart du locataire

Par **marion74**, le **04/01/2008 à 22:47**

J'ai un ami qui a besoin d'aide!!!!
Il est locataire et apres avoir envoyé un préavis avec AR au propriétaire, celui-ci a refusé d'aller chercher la lettre à la poste, quelle date fait foi?
Le locataire doit-il vraiment avoir eu la lettre en main pour que le préavis prenne effet?
Merci.

Par **Jurigaby**, le **04/01/2008 à 23:43**

Bonjour.
En matière de bail d'habitation, la règle du recommandé fait exception au principe.
Tant que le proprio n'a pas retiré la lettre recommandée, le préavis n'est pas considéré comme "notifié".
Autrement dit, si il persiste, vous allez être contraint de recourir à un huissier afin que ce dernier procède à la notification.